

Better Cotton Platform : Changements majeurs en 2019

FAQ

S'inscrire pour un compte sur la Better Cotton Platform

Introduction

Dans le cadre de l'engagement de BCI pour une amélioration continue, nous mettons en œuvre certaines dispositions sur la façon dont les Better Cotton Claims Units (Unités de coton conventionnel pouvant être substituées par des unités équivalentes de Better Cotton, BCCU) peuvent être transférées via la plateforme de transactions Better Cotton Platform (BCP) et la chaîne d'approvisionnement. Ces changements visent à protéger la crédibilité du système de gestion de la traçabilité et à simplifier le transfert des BCCU. Le [tableau](#) ci-dessous expose les principales différences entre l'adhésion à BCI et l'accès tiers au BCP.

Dans quelle mesure l'accès au BCP change-t-il ?

Les changements importants suivants seront mis en place dans les prochains mois.

- À partir du 1^{er} janvier 2020, les entreprises souhaitant transférer des BCCU doivent le faire par voie électronique via le BCP. À partir de cette date, les membres ou les fournisseurs BCP non-membres¹ ne seront plus en mesure de transférer des BCCU via l'option de saisie manuelle actuellement disponible sur le BCP.
- Si une entreprise est déjà membre de BCI ou fournisseur BCP non-membre de la BCP, aucune action n'est requise.
- Les Formulaires de Déclaration de Production (ODF, *Output Declaration Forms*) en version papier/imprimée ne seront désormais plus acceptés comme moyen de transaction sur le BCP.
- Les revendeurs et les marques membres de BCI auront jusqu'au 31 mars 2020 pour ajouter manuellement les BCCU à leurs comptes (pour les ODF créés avant le 31 décembre 2019).
- Les frais d'accès annuels du BCP seront réduits et passeront de 750 € à 500 € le 1^{er} juin 2019.
- Une remise promotionnelle de 20 % sera proposée pour toute création de compte sur le BCP entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2019.

Qu'est-ce que le BCP ?

¹ Un fournisseur BCP non-membre de BCI est une entreprise détenant un accès BCP à l'un des types de comptes BCP suivants : Fournisseur, Négociant, Fabricant de produit fini, agent de sourcing.

Le BCP est un système en ligne qui appartient à BCI et qui est utilisé par les égreneurs, les négociants, les fileurs, ainsi que par d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement du textile, des revendeurs et des marques, dans le but d'enregistrer des données sur leurs volumes d'approvisionnement en Better Cotton.

La BCP permet aux fournisseurs et aux fabricants de déclarer à leurs clients la quantité de fibres de Better Cotton approvisionnée via la vente de produits composés de coton, et permet également à BCI de vérifier les volumes de BCCU attribués ou reçus tandis que les commandes d'approvisionnement sont traitées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à cette vérification et à la chaîne de contrôle de BCI, les revendeurs et les marques situés à la fin de la chaîne d'approvisionnement peuvent faire des revendications crédibles à l'égard de leurs résultats annuels en matière d'approvisionnement (sourcing) de Better Cotton.

Que sont les Better Cotton Claim Units (BCCU) ?

Une BCCU est une unité désignée correspondant à 1 kg de fibres de Better Cotton vendu par un égreneur membre de BCI.

Une fois l'égrenage réalisé, BCI a recours à un système de bilan de masse dans sa chaîne de contrôle, dans lequel chaque fournisseur doit uniquement indiquer le volume de ses ventes et achats de Better Cotton, mais n'a pas pour obligation de séparer physiquement le Better Cotton du coton conventionnel.

Les BCCU sont attribuées à chacune des transactions de vente saisies sur le BCP par les fournisseurs et les fabricants. À mesure que les BCCU progressent dans la chaîne d'approvisionnement, des taux de conversion sont appliqués pour justifier les pertes au cours de la chaîne d'approvisionnement (découpage, etc.), le poids du produit fini sera alors différent du nombre de BCCU attribuées pour sa conception. Par exemple, un T-shirt pesant 200 grammes aura été conçu à partir de fibres pesant jusqu'à 300 grammes, du fait que les processus de filage, de création du tissu, et de découpe du tissu pour fabriquer le T-shirt auront entraîné des pertes.

Pourquoi les Better Cotton Claim Units (BCCU) sont-elles si importantes ?

La collecte des BCCU est importante pour les revendeurs et les marques membres, étant donné qu'elles leur donnent davantage de visibilité sur la quantité de Better Cotton commandée aux fournisseurs. Cela permet également de fournir à BCI un mécanisme cohérent et transparent pour facturer les revendeurs et les marques membres de BCI en fonction de leurs volumes. L'argent sera investi dans les formations et les sessions de renforcement des capacités des cultivateurs dans le cadre de pratiques agricoles plus durables. L'investissement réalisé dans ces activités sur le terrain garantit l'approvisionnement futur en Better Cotton.

Que sont les ODF ?

Pour chaque saisie effectuée sur le BCP, une ODF est automatiquement générée par celle-ci. Les ODF peuvent être exportées au format PDF en dehors du BCP pour des raisons de tenue de registre ou à des fins de documentation.

Chaque ODF dispose d'une référence unique constituée de 14 chiffres et qui lui est attribuée automatiquement par le BCP. Les 8 premiers chiffres de cette référence

correspondent à la date de saisie de la transaction dans le format année/mois/jour. Les chiffres restants sont propres à chaque ODF.

Jusqu'à la fin de l'année 2019, elles peuvent également être utilisées pour transférer les BCCU d'un compte de fournisseur à différents comptes de revendeurs et de marques si l'usine de fabrication du tissu et/ou le fabricant de vêtements dans cette chaîne d'approvisionnement spécifique n'utilise pas le BCP.

Lorsque tous les fournisseurs et fabricants d'un revendeur ou d'une marque se servent du BCP, les BCCU sont électroniquement transférés au compte de l'entreprise sans qu'une saisie manuelle ou une ODF ne soit requis.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises souhaitant transférer des BCCU devront utiliser le BCP à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour certaines catégories d'entreprises, l'adhésion en tant que membre est obligatoire afin d'accéder au BCP. Pour d'autres l'adhésion est facultative et ces entreprises peuvent demander un accès au BCP seul, sans pour autant devenir membre.

Les entreprises pour lesquelles l'adhésion (membre) est obligatoire incluent notamment toutes les entreprises engagées dans les activités commerciales suivantes :

- Achat et (re)vente de fibres de coton (Trader).
- Achat de fibres de coton et vente de fils de coton (Spinner).
- Achat de fibres de coton et vente de tissus (Integrated Spinner).
- Achat de fibres de coton et vente de produits finis

Les entreprises pour lesquelles l'adhésion (membre) est facultative, et qui peuvent demander un accès au BCP seul, incluent notamment toutes les entreprises engagées dans les activités commerciales suivantes :

- Achat de fils et vente de tissus (Fabric Mill).
- Achat de fils et vente de produits finis (Vertically Integrated Mill).
- Achat de tissus et vente de tissus (entreprises de teinture et négociants de tissus)
- Achat de fils et vente de fils (négociants de fils).
- Fabricants de produits finis qui achètent des tissus et vendent des produits finis et envoient couramment des ODF aux marques membres
- Les agents de sourcing qui achètent et vendent des produits finis et envoient couramment des ODF aux marques membres

Toutefois, les BCCU peuvent uniquement être transférées par voie électronique dès le 1^{er} janvier 2020. Donc, ou il existe une relation directe entre le fournisseur de niveau deux (tier 2) et la marque membre, les BCCU peuvent continuer à être directement transférées jusqu'à nouvel ordre.

Qu'est-ce que cela implique pour les entreprises qui transfèrent actuellement des ODF sans avoir de compte sur le BCP ?

Si vous transférez actuellement des ODF mais ne possédez pas de compte BCP, vous devrez en créer un avant le 31 décembre 2019 afin de pouvoir continuer à traiter des commandes Better Cotton.

Créer un compte est facile. Une fois que vous aurez créé un compte, vous recevrez de la documentation pour savoir comment recevoir par voie électronique des BCCU et les transférer sur le BCP.

Vous aurez également la possibilité de communiquer votre capacité à répondre aux commandes Better Cotton à l'égard de vos clients et futurs clients. Veuillez vous référer à la section cinq des **Termes et Conditions du BCP** pour plus d'informations.

À partir du 1^{er} janvier 2020, vous ne pourrez plus transférer de BCCU si vous n'avez pas de compte BCP.

Quel est le tarif d'un compte BCP ?

À partir du 1^{er} juin 2019, l'accès au BCP sera de 500 € par an.

Des remises sont-elles proposées pour les nouveaux fournisseurs BCP non-membres de BCI ?

Si vous créez un compte sur le BCP entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2019, vous bénéficierez d'une remise de 100 € sur vos frais d'accès annuels de la BCP. La première année, vous payerez 400 €.

Lorsqu'il s'agira de renouveler votre compte, après une année complète, vous devrez payer les frais standard de 500 € par an. Veuillez noter que les frais sont révisés chaque année.

Que se passera-t-il si je ne crée pas de compte sur le BCP avant le 1^{er} janvier 2020 ?

Vous ne serez plus en mesure de transférer de BCCU via le BCP ni de répondre aux commandes de Better Cotton.

Puis-je tout de même obtenir un justificatif de ma transaction ?

Pour les transactions réalisées entre deux utilisateurs du BCP, une preuve de la transaction sera disponible (mais ne pourra pas être utilisée pour transférer les BCCU). La différence réside dans le fait que, après le 31 décembre 2019, les vendeurs ne pourront désormais plus saisir manuellement le nom d'un acheteur sur le BCP, ces preuves de transactions ne seront par conséquent plus disponibles si la transaction se fait avec une entreprise non enregistrée comme utilisatrice du BCP.

Qu'impliquent les changements pour les fournisseurs BCP non-membres existants

Aucune action n'est requise de la part des **fournisseurs BCP non-membres existants**, qui bénéficieront automatiquement des frais annuels réduits. Si vous possédez déjà un compte BCP, vous recevrez une notification de la date de votre renouvellement par l'équipe de BCI en temps voulu.

Lorsqu'il s'agira de renouveler votre compte le 1^{er} juin ou ultérieurement, vous devrez payer les frais annuels de 500 €. Il s'agit des nouveaux frais réduits.

Les fournisseurs BCP non-membres existants renouvelant leur compte entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2019 bénéficieront-ils de la réduction ?

Non, la réduction de 100 € s'adresse aux nouveaux fournisseurs BCP non-membres, mais ils bénéficieront des frais nouvellement réduits à 500€.

Que se passe-t-il si j'ai déjà adhéré à la plateforme, renouvelé mon compte et payé les frais de 750 € pour cette année ?

Malheureusement, étant donné le fonctionnement de notre système, nous ne sommes pas en mesure de rembourser les paiements déjà effectués cette année. Veuillez tenir compte du fait que les frais réduits s'appliqueront dès l'année prochaine, vous bénéficierez donc d'économies lors du renouvellement de votre compte.

Qu'impliquent les changements relatifs aux ODF pour les revendeurs et les marques membres de BCI ?

Si vous êtes un revendeur ou une marque membre, nous vous demandons de veiller à ce que vos fournisseurs (de niveau deux et au-delà) soient inscrits sur le BCP avant le 1^{er} janvier 2020.

Pour vous, le principal avantage se traduira par le fait qu'il ne sera plus nécessaire d'attribuer les ressources pour saisir manuellement les BCCU sur votre compte. Par ailleurs, lorsque tous vos fournisseurs auront un compte BCP et transféreront par voie électronique les BCCU directement vers votre compte, vous n'aurez plus besoin de solliciter des ODF à vos fournisseurs. Veuillez noter que, à partir du 31 mars 2020, aucun fournisseur ne pourra ajouter manuellement les BCCU à votre compte.

Une fois que les fournisseurs auront créé un compte, ils recevront de la documentation pour savoir comment recevoir des BCCU par voie électronique et les transférer sur le BCP.

Veuillez partager ce document et toute information complémentaire [disponible](#) ici avec vos fournisseurs afin qu'ils prennent connaissance des changements.

Quel est le délai pour traiter les ODF existants ?

Nous avons conscience que la mise en place des changements requiert du temps.

Le date limite accordée aux revendeurs et aux marques membres pour traiter les ODF générées avant le 1^{er} janvier 2020 est fixée au 31 mars 2020.

Quelle est la différence entre l'adhésion à BCI et l'accès BCP ?

	Adhésion à BCI (membre)	Fournisseur BCP non-membre de BCI
Compte BCP et nom d'utilisateur	✓	✓
Accès au BCP pour les titulaires de plusieurs comptes	✓	✗
Affichage sur le BCP	✓	✓
Ajout dans la liste en ligne des membres de BCI	✓	✗
Autorisation d'utiliser le logo de BCI pour des	✓	✗

communications telles que des modèles de courriels, sur des sites web, des supports marketing ainsi que dans des rapports.		
Accès au marquage sur produit de BCI en vue de diffuser les engagements en matière d'approvisionnement de Better Cotton.	Revendeurs et marques membres de la BCI <u>uniquement</u>	×
Éligible comme représentant du Conseil de BCI	✓	×
Habilité à voter pour les représentants du Conseil de BCI	✓	×
Frais annuels	Basé sur la catégorie d'adhésion Veuillez visiter le site de BCI pour davantage d'informations.	500 € à partir du 1 ^{er} juin 2019.

Si vous souhaitez adhérer à BCI, veuillez visiter notre [site internet](#) pour davantage d'informations.

membership@bettercotton.org